



## DÉVELOPPEUR DE COMPÉTENCES

### FORMATION

### MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

### SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

### CERTIFIÉ PAR L'INRS

**Public :** Tout Public

**Date :** Le 06 décembre 2019

Ou le 07 février 2020

Ou le 27 mars 2020

Ou le 30 avril 2020

Ou le 29 mai 2020

Ou le 19 juin 2020

Ou le 10 juillet 2020

Ou le 11 septembre 2020

**Nombre de participants :** 4 au minimum et 10 maximum

**Tarif** en INTRA : devis sur demande

En INTER : 180€ HT la journée



**Aifcp est détenteur du label Qualité Performance vers l'Emploi (PVE)**

**Ce label est porté par 4 partenaires : la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Fongecif, le Pôle Emploi et l'Agefiph.**

# PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

---

## Objectifs pédagogiques :

- Maintenir les compétences du Sauveteur secouriste au travail (SST) à un niveau au moins équivalent, voire supérieur à celui de sa formation initiale

## Programme

- Evaluation à partir d'accidents du travail simulés permettant de repérer les écarts par rapport au comportement attendu du SST
- Révision des gestes d'urgence
- Actualisation de la formation
- Aux risques de l'établissement
- Aux modifications du programme

## Evaluation des MAC SST

- Selon le référentiel de l'INRS

## Méthodes pédagogiques :

Etudes de cas

Démonstrations pratiques

Ateliers d'apprentissage des gestes et des conduites à tenir

Simulations et mises en situation

## Validation :

Certificat de l'INRS de MAC Sauveteur Secouriste du Travail ainsi qu'un livret de formation sont délivrés au stagiaire ayant participé activement à l'ensemble de la formation et a fait l'objet d'une évaluation continue favorable.

**Pré-requis :** Avoir suivi la formation initiale SST depuis moins de 2 ans. Se munir de sa carte de SST

## Effectif :

Groupe de 10 apprenants maximum

Effectif minimum 4 apprenants par groupe.

**Profil de l'intervenant :** Formateur de formation SST

## Horaires :

1 jour de 7h : 9h00 -17h00

## Le financement :

Possibilités de prise en charge possible par le CPF, l'OPCA, pôle emploi

## Références réglementaires :

- ✓ Accident : Articles L4121-1 et L4121-2, R4141-17 à R4141-20 du Code du Travail.
- ✓ Secours : Articles L4121-3, R4224-14 à R4224-16 du Code du Travail.
- ✓ Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.
- ✓ SST : Circulaire CNAMTS N° 53/2007 du 03/12/07

## Pour tous renseignements :

☎ 04.96.18.61.65 ou 06.70.91.09.39

✉ aifcp13@gmail.com